



## **REGLEMENT DE LA MANIFESTATION « Grand WE des créateurs 2022»**

Pour la 4<sup>ème</sup> année consécutive, la municipalité de Canet en Roussillon sous l'égide de « Imagine Canet », organise aux Voiles rouges le « **Grand Week-End des Créateurs** ».

### **Qui peut exposer ?**

Cette manifestation est ouverte aux artistes plasticiens et créateurs d'art de pièces uniques ou en édition limitée, professionnels ou dans une dynamique de professionnalisation.

### **Comment candidater ?**

L'artiste doit télécharger le formulaire de candidature sur le site de la mairie. Les informations doivent être lisibles et précises afin que le comité de sélection puisse les exploiter. Ce formulaire doit être accompagné des pièces demandées.

### **Sélection des artistes :**

Les candidatures d'artistes et artisans sont examinées par un comité de sélection composé de l'adjoint délégué à la culture, de 2 responsables d'Imagine Canet et de 4 artistes-créateurs.

Tout candidat accepte le principe de la sélection.

Le comité privilégie les critères suivants : diversité des supports d'expression, qualité et originalité des créations.

33 artistes maximum (28 et 5 sur liste supplémentaire) seront sélectionnés pour l'édition 2022.

Cette manifestation favorisant :

- l'artisanat d'art, seuls 2 ou 3 peintres seront sélectionnés.
- le renouvellement : Le comité de sélection privilégiera les nouveaux artistes-créateurs, toutefois des artistes ayant participé aux éditions précédentes pourront être sélectionnés compte tenu de leur domaine de créations, de la qualité et du renouvellement de leurs créations.

**La revente est interdite.** Le créateur sélectionné s'engage à ne proposer à la vente que des créations réalisées par lui-même et conformes à celles présentées lors de la demande de participation.

La décision du comité de sélection est sans appel.

Les résultats individuels de la sélection sont communiqués aux créateurs, 1<sup>ère</sup> quinzaine de juin.

**Si votre dossier est retenu,**

Une fiche d'exposition vous sera transmise la 1<sup>ère</sup> quinzaine du mois de juin.

Chaque créateur devra alors établir un chèque de participation de 25 € qui sera débité début décembre. Un chèque de caution de 50 € sera également demandé qui sera restitué après la manifestation. Les 2 chèques seront à libeller à l'ordre de « SPIC imagine Canet ». En cas d'annulation (par écrit ou par mail) un mois avant la manifestation, le chèque de caution de 50 € ne sera pas restitué (sauf cas de force majeure).

*(Attention, ne rien envoyer avec le formulaire d'inscription).*

**Déroulement de la manifestation :** L'installation se fera le jeudi 8 décembre à partir de 14 h et le vendredi 9 décembre à partir de 9 h selon un planning communiqué avant la manifestation.

Chaque créateur bénéficie d'un espace dédié. Ce n'est pas le créateur qui choisit son emplacement mais les organisateurs du salon, qui seront attentifs dans la mesure des possibilités aux éventuelles problématiques soulevées par les artistes.

Le créateur s'engage à être présent :

- du jeudi 8 décembre (jour de l'installation) jusqu'au dimanche 11 décembre 19 h
- ouverture du salon au public :
  - vendredi 9 décembre : 14 h – 20 h
  - samedi 10 décembre : 10 h – 19 h
  - dimanche 11 décembre : 10 h – 19 h
- Un vernissage sera offert par la mairie de Canet-Imagine (date à préciser)

Les créateurs souhaitant un hébergement peuvent se renseigner auprès de l'office de tourisme de Canet.

Une possibilité de restauration est à l'étude et sera précisée sur les fiches d'inscription définitives.